

Guide de prévention

INCENDIE DE BÂTIMENTS AGRICILES



Des pertes coûteuses
qui peuvent être évitées



INTRODUCTION

Chaque année, de nombreux incendies ravagent des bâtiments agricoles sur le territoire de la MRC. Pour la plupart, leur cause principale est reliée à des problèmes électriques. Malheureusement, il a été constaté que plusieurs entreprises agricoles, ayant été victimes d'un incendie, ont été contraintes d'interrompre leurs activités. Il est donc particulièrement important de prévenir ce type de sinistre. Voici quelques conseils afin de vous sensibiliser aux différents risques présents dans les bâtiments agricoles.

CONSEILS

1 Câblage

- Les rallonges électriques doivent, en tout temps, être en bon état et utilisées de façon temporaire.
- Les réseaux électriques ne doivent pas être surchargés.
- Les fils électriques doivent se terminer dans une boîte de jonction.
- Le câblage doit être conçu pour ce type d'établissement. Il doit donc être de type NMWU, ACWU-90 ou en Teck. Sinon, il doit être protégé à l'aide de tuyaux en PVC.

2 Panneaux électriques

- Les panneaux électriques doivent avoir un dégagement d'un minimum d'un (1) mètre devant et autour.
- Les panneaux doivent être maintenus propres pour éviter l'accumulation de poussière et de toiles d'araignées, qui pourraient causer un début d'incendie.
- L'identification des circuits électriques est fortement recommandée.

3 Les plaques de protection

- Tous les éléments électriques, tels que les prises, les interrupteurs et les panneaux électriques doivent être protégés par leur plaque de protection.



4 Éclairage

- Saviez-vous qu'une ampoule incandescente de 100 watts peut atteindre 460 degrés Fahrenheit (ou 260 degrés Celsius)? Cette haute température peut facilement enflammer du foin, de la paille et toute autre matière combustible.
- L'éclairage de type « queue de cochon » n'est pas autorisé puisqu'il n'est pas conçu pour être utilisé de façon permanente.

5 Système de chauffage

Les chaufferettes doivent être homologuées CSA ou ULC. L'installation de chaufferettes pouvant être utilisées en permanence doit être priorisée. De plus, elles doivent être branchées directement dans une prise.



Tous les travaux électriques doivent être faits par un maître électricien.

6 Entreposage du foin et/ou de la paille

Si vous entreposez du foin et/ou de la paille à l'intérieur, assurez-vous que la matière soit bien sèche pour éviter les risques d'auto-inflammation.

7 Extincteurs

Il est fortement recommandé de posséder des extincteurs portatifs. Il doit y en avoir un (1) près de chaque sortie et dans chaque bâtiment. Il faut s'assurer de conserver un accès dégagé et visible près des issues pour pouvoir les atteindre rapidement.

8 Matières dangereuses

- Les réservoirs de matières dangereuses, tels que le diesel, l'essence et l'huile doivent être placés à l'extérieur à un minimum de trois (3) mètres des bâtiments.

- Les réservoirs doivent être protégés contre les collisions par des socles conçus à cet effet.

9 Travaux par points chauds

- Il est important de porter une attention particulière aux travaux de soudage, de meulage, etc. Une tournée visuelle des lieux doit être effectuée au minimum une (1) fois après les travaux et 60 minutes après ceux-ci, afin de s'assurer qu'aucune étincelle ne soit encore chaude.

- Ayez un extincteur portatif à proximité lorsque vous faites ce genre de manipulation.

10 Entretien des appareils

Les appareils électriques, de ventilation, d'aération et mécaniques doivent être nettoyés régulièrement du foin, de la paille ou de la poussière qui peuvent s'y accumuler afin d'éviter toute surchauffe qui pourrait causer un incendie.



Si un incendie se déclare,
peu importe l'ampleur,
COMPOSEZ LE 911
le plus rapidement possible
pour recevoir l'aide
des services d'urgence.

Pour plus d'information, communiquez
avec le service de sécurité incendie de votre territoire



Régie incendie de Coaticook

150 rue Child,
Coaticook, Qc J1A 2B3
819 849-2688
Regie.incendies@coaticook.ca



Service incendie de Waterville

600 rue Principale sud,
Waterville, Qc JOB 3H0
819 574-0347
info@ssi.waterville.ca



Service incendie de Compton

3 chemin de Hatley,
Compton, Qc JOB 1L0
819 835-5584
direction.incendie@compton.ca



MRC de Coaticook

294 rue Saint-Jacques Nord,
Coaticook, Qc J1A 2R3
819 849-9166
incendie@mrcdecoaticook.qc.ca